



UCPVF
Union des clubs de Pétanque
de la ville de Fribourg
Rte des Neigles 41
1700 Fribourg

www.boulodrome-des-neigles.ch
www.ucpvf.ch

Règlement d'utilisation des installations / Valable dès le 01.05.2024

Clubs utilisateurs du Boulodrome

Clubs Membres de l'Union

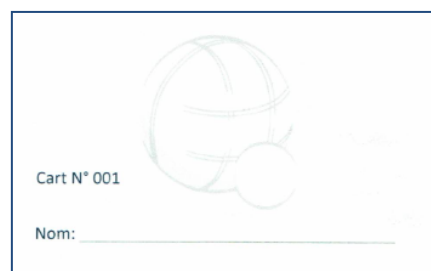
CP Beauregard
CP La Neuveville
CP La Vallée
Société des Sourds Fribourg

Clubs conventionnés

Amicole de la Picale	APBVM - Beaumont
La Corminboule	Fri-boules
La Boulamie	La Boule sympa
Les Schnütz de Sahli	

Les installations intérieures sont accessibles pendant la saison d'hiver et en cas de mauvais temps durant la belle saison. Les membres actifs des clubs susmentionnés ont un accès prioritaire à toutes les installations pendant les plages horaires qui leur sont réservées. Ils y ont accès aussi en-dehors de ces plages pour autant que des pistes soient disponibles.

Carte saisonnière individuelle (en vente au bar)



- La carte saisonnière individuelle autorise un usage régulier du boulodrome aux joueuses et joueurs qui ne sont pas membres actifs d'un club de l'Union ou d'un club conventionné.
- La carte individuelle est nominative, par conséquent intransmissible
- Le prix de la carte saisonnière individuelle est de CHF 20.00 (30.00 dès le 01.10.2024)
- La saison débute au 1^{er} octobre et se termine au 30 septembre de l'année suivante
- Un usage occasionnel du boulodrome est accordé gratuitement.

Règles relatives à la buvette

- Le boulodrome et la buvette sont fermés durant 4 semaines durant l'été (vacances du personnel).
- Le boulodrome est en principe fermé les mercredis et vendredis des mois de juin, juillet et août. Ouverture possible en cas de mauvais temps ou en cas de réservation par un groupe.
- En l'absence de clientèle, les tenanciers peuvent fermer la buvette, au plus tôt à partir de 20 h.
- Seules les boissons achetées à la buvette sont autorisées, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du boulodrome.
- Les conditions de la patente stipulent 23 heures comme heure de fermeture. Dernière commande de boissons à 22h45.



UCPVF

**Union des clubs de Pétanque
de la ville de Fribourg**

Rte des Neigles 41
1700 Fribourg

www.boulodrome-des-neigles.ch

www.ucpvf.ch

-
- Au maximum, deux prolongations d'une heure chacune peuvent être demandées : l'émolument administratif est de 15 francs par prolongation, à charge de la personne faisant la demande.
 - La rémunération des tenanciers pendant la prolongation fait l'objet d'un arrangement entre les parties.

Mesures relatives aux installations

- Fumer et vapoter sont interdits à l'intérieur des installations
- Il est interdit de modifier soi-même le réglage des thermostats des radiateurs
- Le boulodrome dispose de 8 pistes. Occuper 2 terrains n'est autorisé qu'en cas de très faible affluence.
- Il incombe aux utilisateurs de remettre en état les pistes après les avoir utilisées: passage du râteau pour égaliser le gravier, arrosage léger en début et en fin d'après-midi, 15 minutes d'aération vers 18h.
- Il est interdit d'emporter les verres sur les pistes; seuls les gobelets sont autorisés.
- Les installations extérieures, pistes et éclairage, sont aussi propriété de l'Union
- L'éclairage des pistes extérieures est disponible jusqu'à 22 h 30 au maximum – même si la partie n'est pas terminée
- L'éclairage est disponible sous 2 conditions : 6 joueurs au minimum et consommations obligatoires
- Pour les clubs membres de l'Union, cette dernière disposition n'est pas exigée.